*Le challenge entreprises est réservé à toutes les personnes salariées dans une entreprise ou administration. Les conjoints ont également la possibilité d’y participer sur présentation de justificatifs visés par l’administration ou l’entreprise.*

*Chaque entreprise ou administration donnera un nom significatif à son équipe.*

*Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 06 mai 2022. Les droits d’inscriptions individuelles sont fixés à 13 € par personne, le règlement signé sera joint aux inscriptions et à l’ordre de MYRTILLES TRAIL.*

*Les responsables d’entreprise ou d’administration ou encore les capitaines d’équipe pourront retirer l’ensemble des dossards le mercredi 10 mai 2022 à décathlon tulle de 17h à 19h.*

*Chaque équipe aura la possibilité de faire une photo souvenir au stand prévu à cet effet tout au long du WE*

*Deux types de classements seront établis : (toutes catégories confondues)*

*- Classement par points sur le 14km, sur les quatre premiers de chaque équipe (par addition des places). En cas d’égalité entre deux équipes, c’est le cinquième coureur le mieux classé qui fera gagner son équipe.*

*- Classement par nombre sur le 14km, ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de coureurs ayant franchi la ligne d’arrivée.*

*Chaque équipe se verra remettre une récompense.*